



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE & SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



Accusé de réception en préfecture
086-200063493-20220414-027-3-2022-AU
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

LE 01/04/2022

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget général de la commune est composé **du budget principal et 4 budgets annexes** : Vie économique, Opérations immobilières, ZAC des Grands-Champs, Eco-Quartier des Fonds Gautiers.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 18 Mars 2021. Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services par un contrôle de gestion accru, des mises en concurrence efficace et en ouvrant une réflexion sur les départs à retraite à venir,
- De s'appuyer sur des dispositifs existants à moindre coûts (transport solidaire, territoire zéro chômeur de longue durée, ...) pouvant satisfaire les besoins exprimés par ses habitants et étant propices à la dynamique et aux échanges,
- D'anticiper l'effet de ciseau avec des nouvelles recettes attendues sur le plan fiscal et la cessions de certains actifs,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De se constituer une épargne satisfaisante pour réaliser ultérieurement les investissements nécessaires à la population et notamment une remise à niveau des équipements d'ores et déjà existants.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 7 527 880.37	g 8 324 452.09
	Section d'investissement	b 2 548 496.81	h 2 232 841.30
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 984 324.96
	Report en section d'investissement (001)	d 420 157.67	j
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 10 496 534.85	=g+h+i+j 11 541 618.35

= RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	796 571,72
Résultat antérieur reporté	984 324,96
Résultat final	1 780 896,68

= RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-315 655,51
Résultat antérieur reporté	-420 157,67
Résultat final	-735 813,18

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

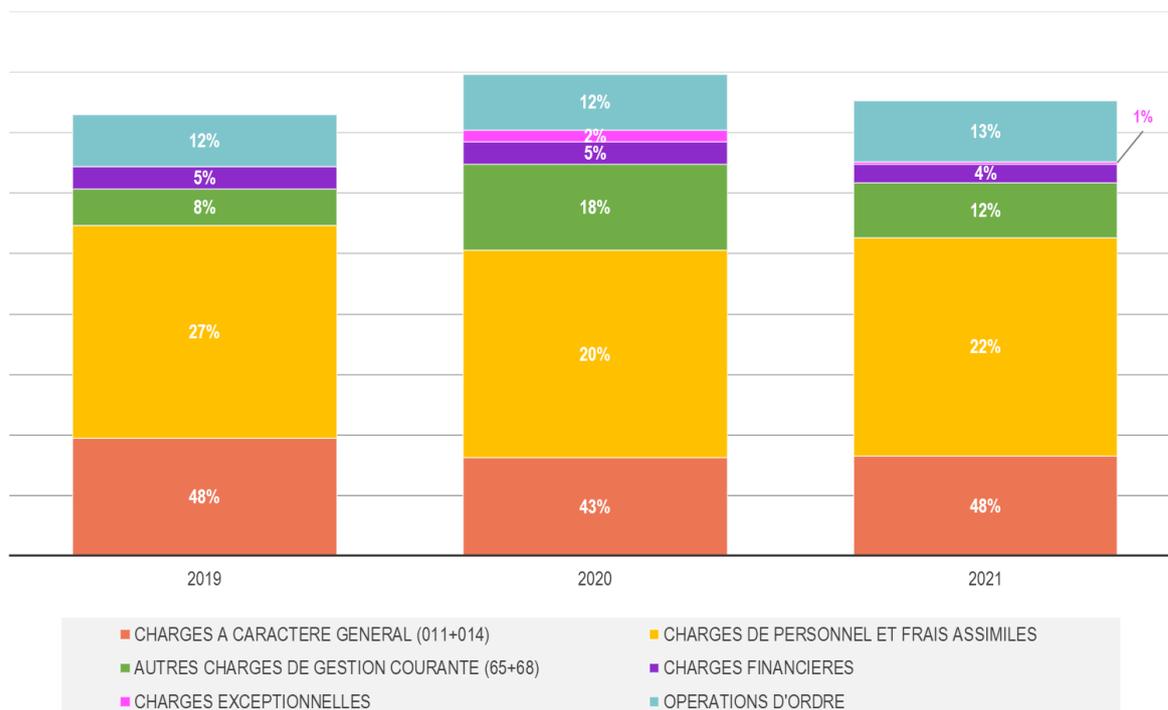
- **Les dépenses et recettes réelles**, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- **Les dépenses et recettes d'ordres** qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	2021			
		Budget Primitif	Décisions Modif. (DM)	Total budgété	Compte administratif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 837 511,00	-2 069,00	1 835 442,00	1 655 886,79
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 686 803,00	0,00	3 686 803,00	3 608 322,47
014	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	731 380,79	211 758,00	943 138,79	908 576,27
A. TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		6 257 194,79	209 689,00	6 466 883,79	6 172 785,53
66	CHARGES FINANCIERES	306 635,76	1 268,00	307 903,76	304 994,85
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 059,00	30 110,00	48 169,00	41 819,04
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00	3 300,00	3 300,00	3 298,37
022	DEPENSES IMPREVUES	256 595,00	-15 998,00	240 597,00	0,00
B. TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT		581 289,76	18 680,00	599 969,76	350 112,26
C. TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 838 484,55	228 369,00	7 066 853,55	6 522 897,79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 061 659,15	0,00	1 061 659,15	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	935 236,77	86 758,00	1 021 994,77	1 004 982,58
D. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 996 895,92	86 758,00	2 083 653,92	1 004 982,58
E. TOTAL C+D		8 835 380,47	315 127,00	9 150 507,47	7 527 880,37
RESULTAT ANTERIEUR NEGATIF REPORTE (Déficit)					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 835 380,47	315 127,00	9 150 507,47	7 527 880,37

L'évolution des charges (comptes administratifs 2019 à 2021) se présente de la manière suivante :

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (COMPTES ADMINISTRATIFS)



Les charges exceptionnelles diminuent de 1% en 2021. Cela s'explique par le fait qu'en 2020 les budgets annexes eau et assainissement ont été clôturés et la gestion transférée à Eaux de Vienne. Pour permettre cette opération en 2020, des écritures de transfert ont dû transiter par le budget principal. En ce qui concerne 2021, ce sont des opérations de régularisations sur les exercices antérieurs : une aide versée 2 fois à annuler et une erreur d'imputation comptable sur un mandat émis en investissement.

Les charges de gestion courante étaient de 18% en 2020 car pour respecter le principe d'équilibre budgétaire, la ville de Jaunay-Marigny a dû verser une subvention au budget annexe Opérations Immobilières pour 896K€. De plus, des versements de subventions exceptionnelles ont également eu lieu en 2020 : Tour Poitou-Charentes 5K€, Eclat 9K€ (6 cycles de formation pour les séniors). Pour l'année 2021, ces charges sont en diminution de 6%. Cela s'explique par le fait que la subvention au budget annexe Opérations Immobilières diminue pour atteindre 192K€, et qu'il n'y a pas eu de subventions exceptionnelles (mis à part les subventions classiques versées au CCAS, écoles, et associations).

Les Charges à caractère général, qui permettent à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien, augmentent de 2% entre 2020 et 2021 pour 2 raisons. La situation sanitaire s'est améliorée petit à petit et l'accueil du public a pu être remis en place selon des protocoles sanitaires définis. La conséquence est que les charges en fluides ont évolué passant de 270K€ à 340K€ s'expliquant par des locaux plus utilisés et une évolution tarifaire. La 2^{ème} raison est justifiée par une hausse des charges émanant des services techniques notamment en voirie avec la réfection de plusieurs chemins.

Les autres charges (personnel, financières, opérations d'ordre) restent maîtrisées.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	2021			
		Budget Primitif	Décisions Modif. (DM)	Total budgété	Compte administratif
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00	14 700,00	24 700,00	37 832,40
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	512 494,00	0,00	512 494,00	500 749,30
73	REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	4 978 305,00	0,00	4 978 305,00	5 069 085,76
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	1 677 986,00	700,00	1 678 686,00	1 688 329,82
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 358,00	214 537,00	252 895,00	262 867,88
A. TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		7 217 143,00	229 937,00	7 447 080,00	7 558 865,16
76	PRODUITS FINANCIERS	53 450,47	0,00	53 450,47	53 450,47
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 086,00	7 000,00	15 086,00	93 705,99
B. TOTAL DES RECETTES FINANCIERES DE FONCTIONNEMENT		61 536,47	7 000,00	68 536,47	147 156,46
C. TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 278 679,47	236 937,00	7 515 616,47	7 706 021,62
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 376,04	78 190,00	650 566,04	618 430,47
D. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		572 376,04	78 190,00	650 566,04	618 430,47
E. TOTAL C+D		7 851 055,51	315 127,00	8 166 182,51	8 324 452,09

Soit un résultat de l'exercice (lignes E) :

796 571,72

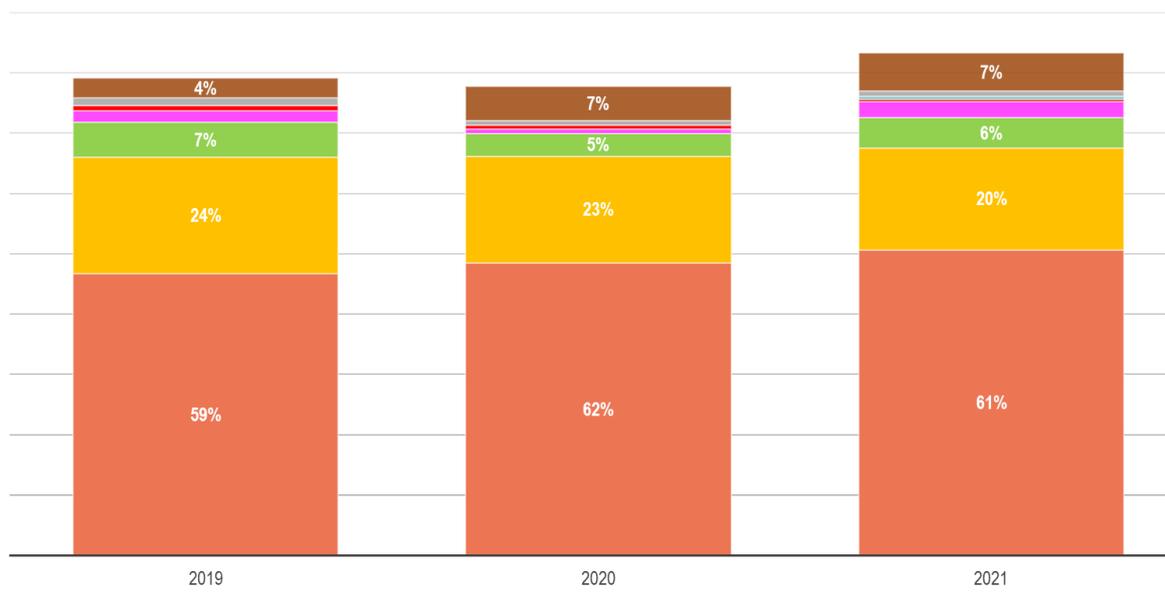
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)	984 324,96	0,00	984 324,96	984 324,96
---	------------	------	------------	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 835 380,47	315 127,00	9 150 507,47	9 308 777,05
---	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------

Résultat cumulé à fin d'exercice (total des recettes - total des dépenses)				1 780 896,68
---	--	--	--	---------------------

L'évolution des recettes (comptes administratifs 2019 à 2021) se présente de la manière suivante :

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (COMPTES ADMINISTRATIFS)



■ REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS
 ■ PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
 ■ ATTENUATIONS DE CHARGES
 ■ PRODUITS EXCEPTIONNELS

■ DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS
 ■ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
 ■ PRODUITS FINANCIERS
 ■ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Accuse de réception en préfecture
 086-200063493-20220414-027-3-2022-AU
 Date de télétransmission : 14/04/2022
 Date de réception préfecture : 14/04/2022

Les autres produits de gestion courante augmentent de 2% entre 2020 et 2021. Cela s'explique par le fait qu'il y a eu une écriture de régularisation du fait d'une mauvaise imputation comptable utilisée pour mandater le versement de la subvention au CCAS en 2020 (cette écriture de régularisation se retrouve en recette et en dépense pour le même montant, donc au global c'est un effet neutre).

Les produits de services augmentent de 1% entre 2020 et 2021. L'année 2020 et 2021 restent deux années particulières, où le contexte sanitaire a provoqué de nombreux effets et a obligé la collectivité à réajuster ses actions pour veiller à la sécurité de tous. L'année 2021 est marquée entre autres par l'ouverture de la piscine et par une hausse de la fréquentation en restauration scolaire et en accueil périscolaire.

Les remboursements, subventions et participations sont stables entre 2020 et 2021 (attribution de compensation versée par Grand Poitiers, dotation de solidarité communautaire, le FNGIR) sauf pour :

- Les droits de mutation (droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière dus lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire) : -50K€
- Les recettes fiscales +243K€ : la loi de Finances a instauré +1,2% pour la revalorisation des valeurs locatives en 2021, et la commune a fait évoluer le taux du foncier bâti en 2021 (+1.74 point).

Taux 2021	Commune	Département	Nouveaux taux communal	JAUNAY-MARIGNY
Taxe sur le Foncier Bâti	15,25	17,62	32,87	34,61 ↑
Taxe sur le Foncier Non Bâti				29,34

- La taxe sur la consommation finale d'électricité +22K€ : évolution du coefficient 2 à 4.
- Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : + 3 694€.

Les dotations, subventions & participations diminuent de 3% du fait notamment de :

- La dotation forfaitaire -30K€,
- Et des subventions reçues en lien avec les différentes activités portées par le Pôle éducation Jeunesse : -20K€

II. SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

A. INVESTISSEMENT DEPENSES

On trouve d'une part les acquisitions (mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux) soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures équipements neufs. D'autre part, on retrouve le remboursement du capital de la dette.

CHAPITRE	LIBELLE	2021			
		Budget Primitif	Décisions Modif. (DM)	Total budgété	Compte administratif
RAR	Reste à réaliser	334 509,90	0,00	334 509,90	175 008,82
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	237 965,00	0,00	237 965,00	237 965,00
OP0081	GRANDS TRAVAUX	1 209 646,28	44 330,90	1 253 977,18	3 007,55
OP0082	CONTRAT DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
OP	INVESTISSEMENTS RECURRENTS	439 680,00	940,50	440 620,50	285 048,03
A. TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS		1 887 291,28	45 271,40	1 932 562,68	526 020,58
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		279 600,54	279 600,54	279 600,54
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	846 131,63		846 131,63	846 127,25
020	DEPENSES IMPREVUES			0,00	
B. TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		846 131,63	279 600,54	1 125 732,17	1 125 727,79
C. TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 733 422,91	324 871,94	3 058 294,85	1 651 748,37
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 376,04	78 190,00	650 566,04	618 430,47
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	103 309,15	103 309,15	103 309,15
D. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		572 376,04	181 499,15	753 875,19	721 739,62
I. TOTAL		3 640 308,85	506 371,09	4 146 679,94	2 548 496,81
RESULTAT ANTERIEUR NEGATIF REPORTE (Déficit)		425 896,07	-5 738,40	420 157,67	420 157,67
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 066 204,92	500 632,69	4 566 837,61	2 968 654,48

Les dépenses d'équipement correspondent aux travaux effectués, le compte administratif 2021 est de 526 020.58€ (programme 2021) + 175 008.82€ (restes à réaliser années antérieures) soit 701 029.40€ contre 1 205 417.83 cumulés en 2020, soit une baisse de 41.84%.

Les principaux grands projets réalisés en 2021 par commission sont les suivants :

COMMISSION AMENAGEMENT, SERVICES TECHNIQUES ET NUMERIQUE



MATERIELS TECHNIQUES – 77 912,64 € (Op.0023-0010-0080)

Réalisations Programme 2021: Tondeuse autoportée, petits matériels (nettoyeur haute pression, souffleur, broyeur, taille haies, etc), appuis vélos, illuminations.

Restes à réaliser : potelets, mise aux normes électriques église jaunay.



NUMERIQUE – 15 024,06€ (Op.0031)

Réalisations programme 2021: souris ergonomiques, téléphones, ordinateurs.

Restes à réaliser: station de visio conférence, ordinateur portable.

SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEE A GRAND POITIERS – 237 965€

COMMISSION SECURITE MEDIATION



SECURITE – 22 242,59€ (OP.00122)

Réalisations programme 2021 : renouvellement poteau incendie, cylindres clés électroniques piscine, extincteurs, signalétiques verticales de sécurité.

Restes à réaliser: matériels armement police municipale, vidéosurveillances, cylindres clés électroniques service rh, extincteurs.



COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

ENVIRONNEMENT – 41 537,04€ (OP.00105-0080)

Réalisations programme 2021 : signalétique bois de l'an 200, aménagement avenue Gérard Girault, enherbement cimetière de Marigny.

Restes à réaliser: parc du château Arceaux pour rosiers, aménagement rond point rd62 intermarché, cimetière De Brin béton désactivé entre les cavurnes.



COMMISSION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

ECOLE – 14 568,49€ (OP.0013)

Réalisations programme 2021: mobiliers et tricycles J.Prevert, 1 armoire P.Eluard.

Restes à réaliser: matériels (poutre à Prévert, circuits de billes à R.Bureau et P.Eluard, but multisports P.Eluard).



POLE ENFANCE – 3561,64€ (OP.00139)

Réalisations programme 2021: matériels alsh, périscolaire (jeux, matériels de sports, mobiliers) restauration (vaisselles).

Restes à réaliser: matériels de sports, restauration.



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE



MEDIATHEQUES – 9 131,74€ (OP.0058)

Réalisations programme 2021: tours à livres, liseuses, bacs rayonnage.

Restes à réaliser: bacs pour albums.

CULTURE – 6 675,56€ (OP.00109)

Réalisations programme 2021: signalétiques bâtiments.

Restes à réaliser: signalétiques bâtiments.



SPORT – 8 344,08€ (OP.0014)

Logiciel piscine, chauffe eau hall de tennis.

COMMISSION FINANCES & COMMISSION URBANISME

FINANCES & ADMINISTRATION GENERALE – 10 671,72€ (OP.0031)

Réalisations programme 2021: fauteuils, parois de protection élections, meubles cuisine

Restes à réaliser: vidéophone sécurité mairie ascenseur, changement climatiseur service comptabilité



URBANISME – 7 681,40€ (OP.0026)

TRAVAUX CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER (restes à réaliser)

FRAIS CTS DELVERT – COMMUNE – DELIB 120/2014

FRAIS STE ROY LOGIS – COMMUNE – DELIB 208/2019

FRAIS SNCF RESEAU – COMMUNE – DELIB 33/2018

FRAIS CTS BOUCHET – COMMUNE – DELIB 268/2017



GRANDS TRAVAUX

GRANDS TRAVAUX – 245 713,44€ (OP.0081 – 0082 – 0013 -00149)

Réalisations programme 2021:

- Op.0013: diagnostic phytosanitaire, abris vélos école P.Eluard, plafonds suspendus 1 classe école J.Prévert, préaux école R.Cassin, matériels restauration scolaire (plateaux, chariots, vitrines, meubles bain marie).
- Op.0080: 6 balises de barrage rétractables pour le marché.
- Op.0081: kit automatisation portail services techniques.
- Op.00149: jardin mairie aménagement accessibilité, projecteur extérieur mairie.

Restes à réaliser: rénovation halle tennis, vestiaires Jaunay-Clan, enrobés chemin des chaumes et de la vaudiot, traitement eaux pluviales, centre bourg marigny.



Accusé de réception en préfecture
086-200063493-20220414-027-3-2022-AU
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022



B. INVESTISSEMENT RECETTES

En recette, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). De plus, il faut noter que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer les différents projets d'investissement en 2021.

CHAPITRE	LIBELLE	2021			
		Budget Primitif	Décisions Modif. (DM)	Total budgété	Compte administratif
RAR	Reste à réaliser	349 309,00		349 309,00	201 394,29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	74 000,00	855,00	74 855,00	51 040,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
A. TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS		1 074 000,00	855,00	1 074 855,00	51 040,50
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	220 000,00	0,00	220 000,00	136 404,24
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	426 000,00	0,00	426 000,00	426 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		309 710,54	309 710,54	309 710,54
B. TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		646 000,00	309 710,54	955 710,54	872 114,78
C. TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 720 000,00	310 565,54	2 030 565,54	923 155,28
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 061 659,15		1 061 659,15	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	935 236,77	86 758,00	1 021 994,77	1 004 982,58
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	103 309,15	103 309,15	103 309,15
D. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 996 895,92	190 067,15	2 186 963,07	1 108 291,73
E. TOTAL		4 066 204,92	500 632,69	4 566 837,61	2 232 841,30
<i>Soit un résultat de l'exercice (lignes E):</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-315 655,51</i>
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 066 204,92	500 632,69	4 566 837,61	2 232 841,30
Résultat cumulé à fin d'exercice (total des recettes - total des dépenses)		0,00	0,00	0,00	-735 813,18

III. RATIOS ET DESENDETTEMENT – BUDGET PRINCIPAL

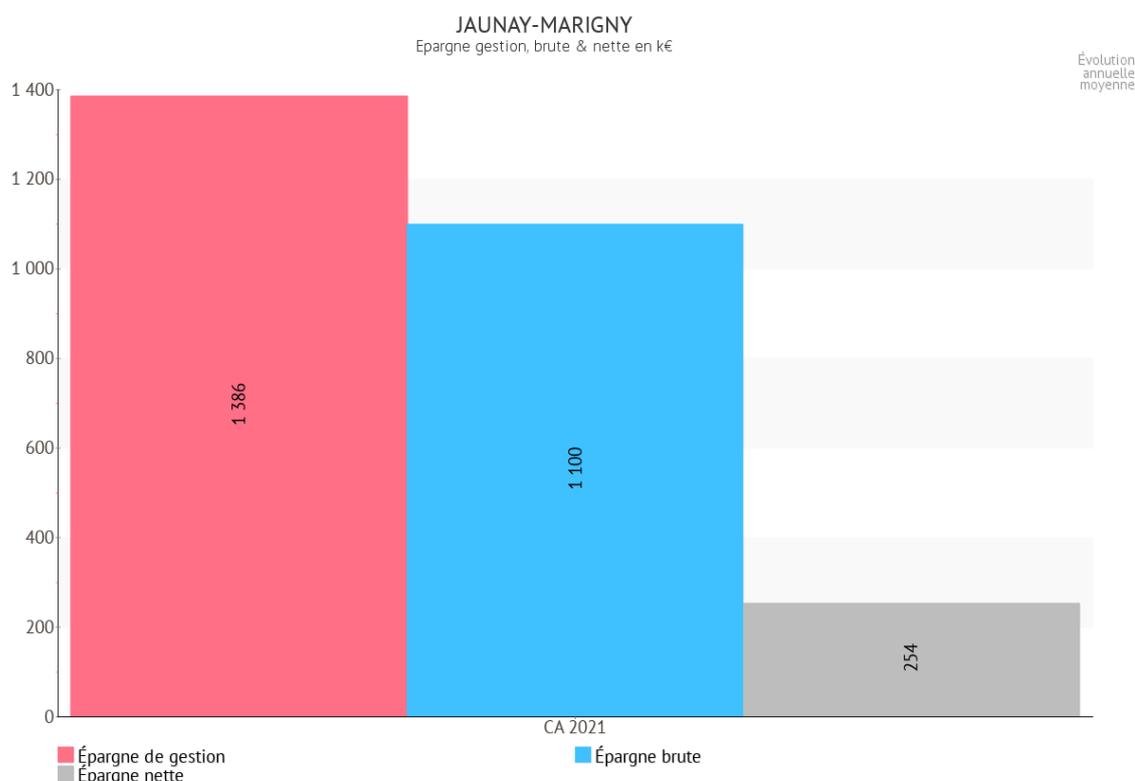
1. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement du capital de la dette des remboursements de dette. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

L'année 2021 est marquée par une épargne brute en nette amélioration, avec un taux d'épargne brute à 11%. Un seuil de 7% de taux d'épargne brute est considéré comme un niveau d'alerte, celui de 10% peut être considéré comme un niveau de première vigilance.



2. Etat de la dette de la commune

Voici l'évolution de l'encours de la dette pour le budget principal :

	2020	2021
Encours de dette brute au 31/12/N	10 532 141,29	9 366 033,35

1. Encours de la dette (1/01/N) / Recettes réelles de fonctionnement	1,54	1,37
2. Endettement (31/12/N) / Épargne brute (en années)	9,31	8,52
3. Marge d'autofinancement (DRF + rbst dette en IV) / RRF	1,102	0,956

Le ratio 1 exprime le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes.

Le ratio 2 exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette en capital au 01/01. Ce ratio doit se situer en dessous de 12 ans (zone orange – zone verte).

Le ratio 3 calcule la marge d'autofinancement. Un résultat supérieur à 1 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes. Un ratio inférieur à 1 est par conséquent plus positif.

Durée de vie résiduelle de la dette :

	2020	2021
Durée résiduelle moyenne au 31/12/N	14 ans, 11 mois, 5 jours	14 ans, 3 mois

La durée résiduelle est la durée restant avant l'extinction totale d'un emprunt. La durée de vie résiduelle moyenne mesure la vitesse d'extinction de la dette. Plus cette durée est faible plus la dette s'éteint rapidement.

3. Autres ratios

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1.

	Compte administratif 2021 Budget principal
1 Dépenses réelles de fonctionnement en € / Population	832 €
Dépenses réelles de fonctionnement - travaux en régie (crédit du compte 72) en € / Population	816 €
2 Produits des impositions directes / Population (recettes hors fiscalité reversée)	343 €
2 bis Produits des impositions directes / Population (avec Attrib. Comp. : fiscalité reversée)	571 €
3 Recettes réelles de fonctionnement en € / Population	983 €
4 Dépenses brutes d'équipement / population	75 €
5 Encours de la dette <u>brute</u> en € / Population	1 194 €
6 Encours de la dette <u>nette</u> en € / Population	1 061 €
7 D.G.F / Population	158 €
8 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	55,32%
9 Marge d'autofinancement courant	95,63%
10 Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	0,08 €
11 Dette / recettes réelles de fonctionnement	122%
Effort fiscal (d'après Fiche DGF)	1,057639
Effort fiscal moyen de la strate (d'après Fiche DGF)	1,191837
Potentiel financier par habitant (d'après Fiche DGF)	1346,61
Potentiel financier moyen de la strate (d'après Fiche DGF)	1020,98

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement /population : ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72)

Ratio 5 = Dette/population : Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute -> Cf page précédente) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/Recettes réelles de Fonctionnement = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/Recettes Réelles de Fonctionnement = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

L'Effort fiscal, c'est un indicateur de pression fiscale, et est le rapport entre

- au numérateur, la somme des produits perçus au titre des taxes foncières (TFPB et TFPNB), de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, de la TH et de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFPNB) par la commune ainsi que, le cas échéant, par l'EPCI à fiscalité propre auquel elle appartient ;

- au dénominateur, un potentiel fiscal dit « trois taxes » correspondant à « la somme du produit déterminé par l'application aux bases communales de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties du taux moyen national d'imposition de chacune de ces taxes ainsi que du produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçu par la commune et les établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire de cette dernière. »

Si ce coefficient est supérieur à la moyenne de la strate, la pression fiscale est supérieure à la moyenne des autres communes ; à l'inverse les taux sont plus modérés que la moyenne.

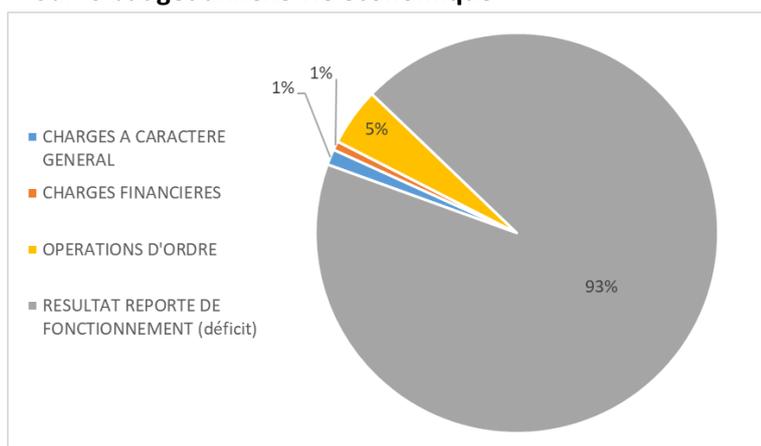
Le **potentiel financier** remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

IV. COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS ANNEXES

Le budget général de la commune est composé **du budget principal et 4 budgets annexes** : Vie économique, Opérations immobilières, ZAC des Grands-Champs, Eco-Quartier des Fonds Gautiers.

Pour les budgets annexes, la **section de fonctionnement** se décompose comme suit :

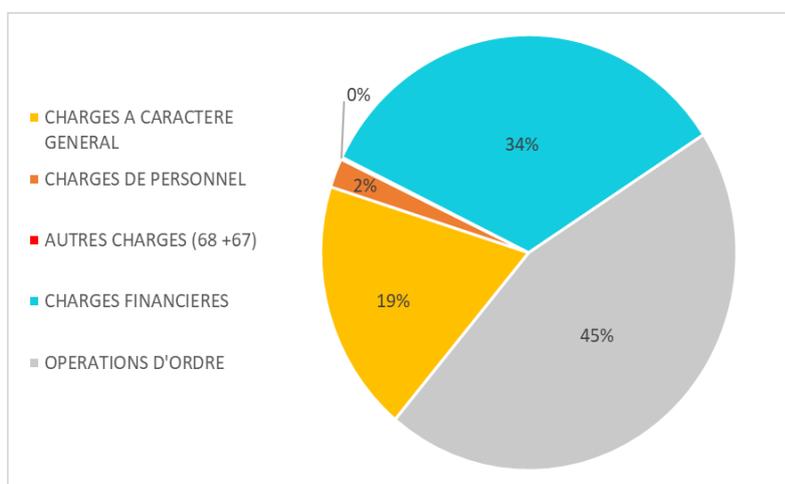
Pour le **budget annexe vie économique** :



Il n'y a pas eu de terrains vendus (reste 2 parcelles sur Monte à Boucha chalember 2 et 3 parcelles à la Viaube).

En dépenses, 3 types de charges les charges à caractère général pour 4K€ (honoraires), charges financières 2.3K€ (intérêts d'emprunts), opérations d'ordre 15K€ (dotations aux amortissements).

Pour le **budget annexe opérations immobilières (locatifs particuliers et professionnels)** :

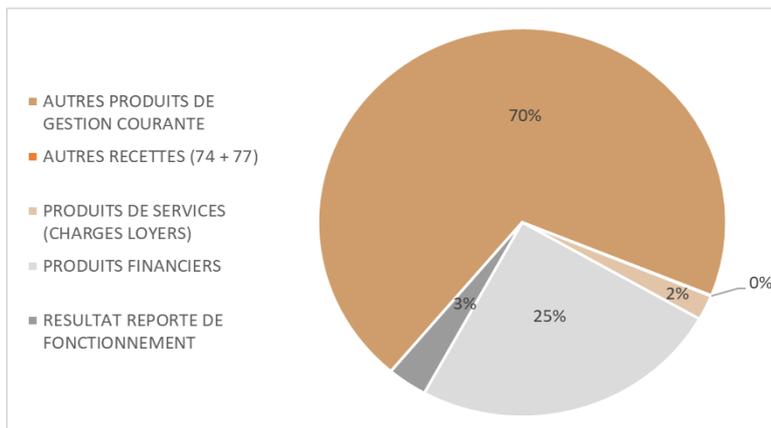


Les charges à caractère général correspondent aux contrats d'entretiens, aux réparations faites dans les différents bâtiments et les autres frais d'exploitation.

Les charges de personnel correspondent à la refacturation effectuée par le budget principal vis-à-vis des heures effectuées par les agents des services techniques.

Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts à rembourser.

Les opérations d'ordre : les dotations des amortissements d'un côté et la charge à répartir liée au protocole SFIL (refinancement prêts structurés).



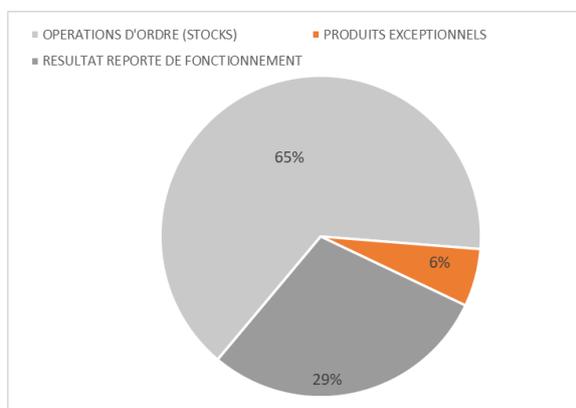
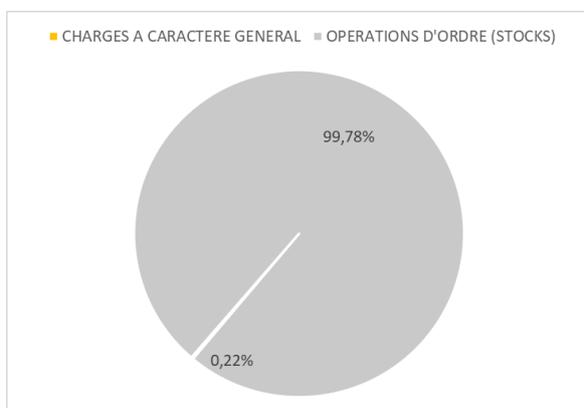
Les autres produits de gestion courante sont composés des loyers (sans les charges) facturés aux locataires et d'une subvention versée par le budget principal pour permettre l'équilibre de ce budget annexe.

Les produits de services correspondent aux charges facturées aux locataires.

Les produits financiers correspondent à la comptabilisation de la part annuelle du produit lié au fonds de soutien (aide de l'Etat sur une partie du refinancement des prêts structurés).

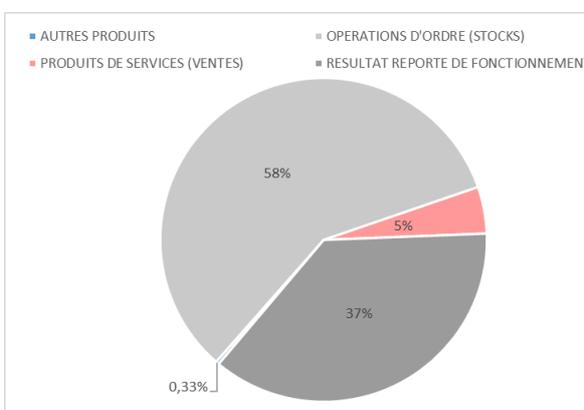
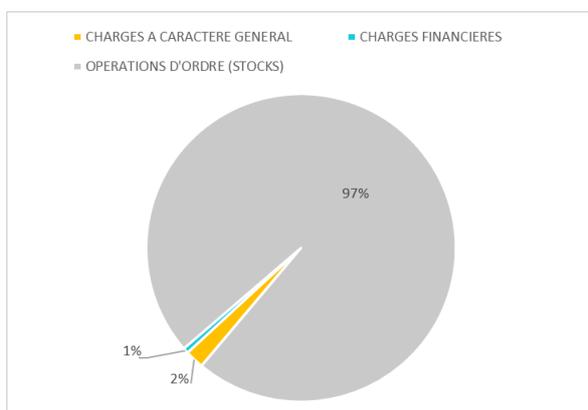
Pour les budgets annexes Eco-Quartier des Fonds Gautiers et Zac des Grands champs (vente de terrains -> opérations comptables de stocks qui s'équilibreront une fois toutes les zones vendues) :

Eco-Quartier :



En dépense ce sont essentiellement des écritures liées aux stocks (valorisation des terrains en fonction des travaux/ventes effectués). Il n'y a pas eu de ventes de terrains cette année mais une recette exceptionnelle liée à la création de l'Eco-Quartier.

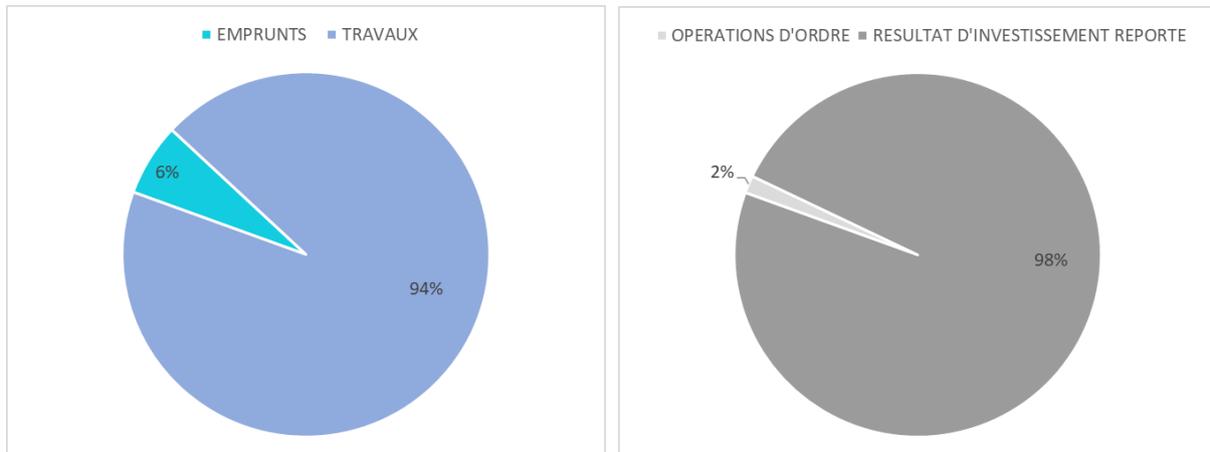
Zac des Grands Champs :



En dépense, on retrouve les travaux effectués (charges à caractère général), les charges financières (intérêts d'emprunts) et les écritures liées aux stocks (valorisation des terrains en fonction des travaux/ventes effectués). En recettes, les ventes de terrains et d'autres produits (subventions du département)

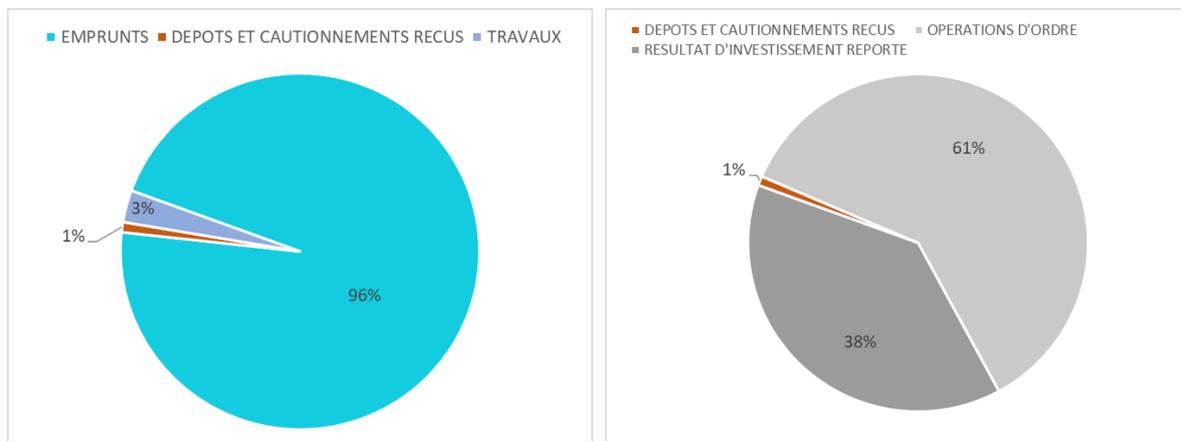
Comme pour le budget principal, la **section d'investissement** est décomposée comme suit :

Pour le **budget annexe vie économique** :



Les dépenses sont liées d'une part aux projets (échange parcelle ZAC cette année), et au remboursement en capital des emprunts contractés. En recette, les opérations d'ordre émanant de l'amortissement des biens.

Pour le **budget annexe opérations immobilières** :

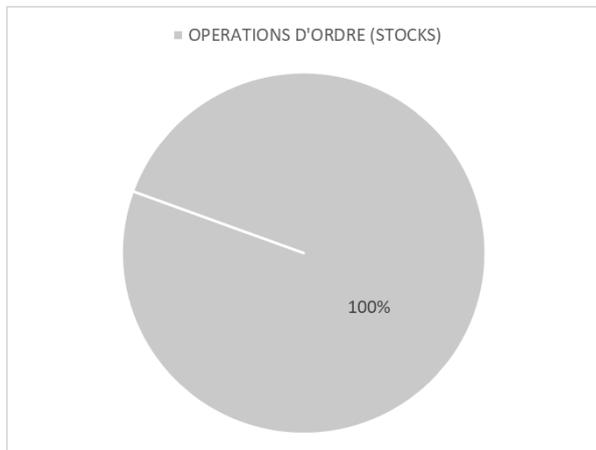
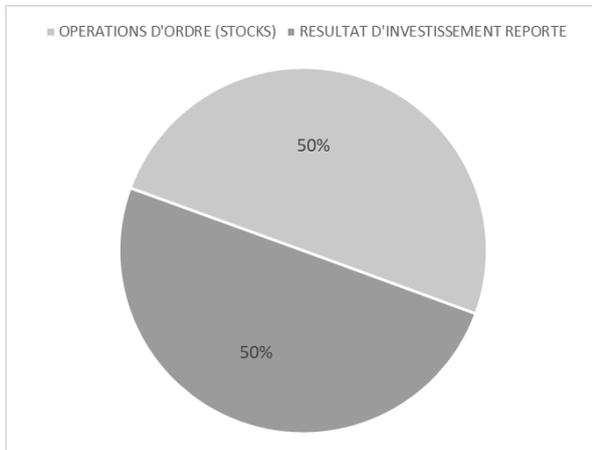


Les dépenses sont liées au remboursement en capital des emprunts contractés pour 96%, les cautions à reverser suite aux départs de locataires puis des travaux effectués (Investissements courants sur les logements actuels pour 13.4K€ : antenne, hotte mécanique, bloc kitchenette, chaudières, meuble éviers).

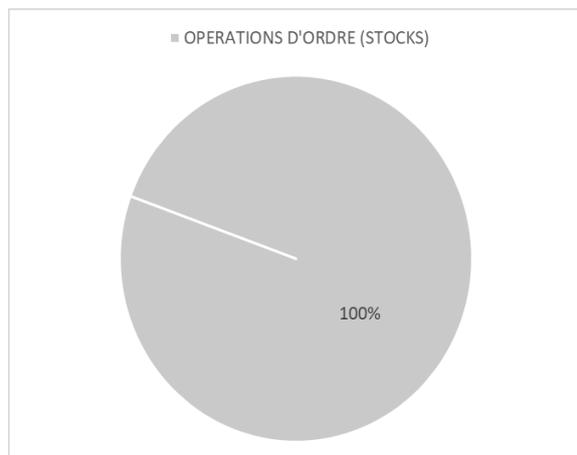
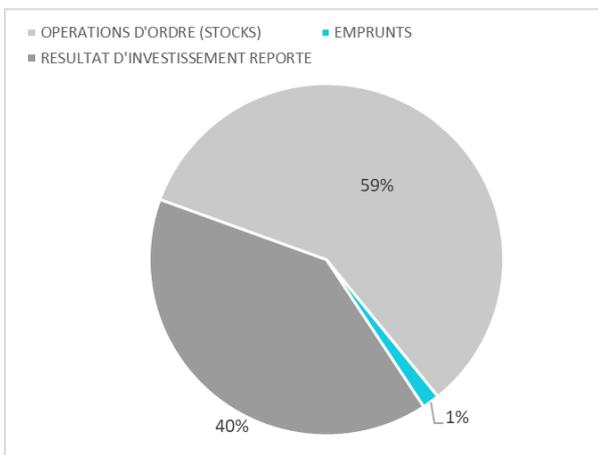
En recettes, les opérations d'ordre émanant de l'amortissement des biens et les cautions reçus des nouveaux locataires.

Pour les **budgets annexes Eco-Quartier des Fonds Gautiers et Zac des Grands champs**. Ce sont des budgets de stocks, on retrouve en investissement ces écritures comptables et le remboursement du capital en cas d'emprunts contractés.

Eco-Quartier :



Zac des Grands Champs :



Voici la vision consolidée :

Réalisations de l'exercice hors résultat reporté de l'année antérieure (002). La différence recettes - dépenses donne seulement le résultat de l'exercice.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2019	CA 2020	CA 2021
JAUNAY-MARIGNY	17 965 576,53 €	14 476 387,87 €	16 120 002,18 €	17 392 594,17 €	17 540 982,41 €	17 020 894,10 €
Budget Principal	7 299 097,76 €	7 966 595,79 €	7 527 880,37 €	7 910 931,35 €	7 775 458,13 €	8 324 452,09 €
Vie Economique	468 130,09 €	17 825,09 €	21 987,95 €	453 072,38 €	3 078,41 €	0,12 €
Opérations Immobilières	507 486,05 €	1 306 494,00 €	653 518,69 €	408 281,59 €	1 328 761,27 €	811 024,57 €
ZAC	9 092 986,26 €	4 631 903,43 €	7 403 577,32 €	7 991 877,62 €	7 921 705,39 €	7 326 629,91 €
Eco-Quartier	597 876,37 €	553 569,56 €	513 037,85 €	628 431,23 €	511 979,21 €	558 787,41 €

Réalisations de l'exercice hors résultat reporté de l'année antérieure (002). La différence recettes - dépenses donne seulement le résultat de l'exercice.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2019	CA 2020	CA 2021
JAUNAY-MARIGNY	11 836 485,77 €	12 923 169,76 €	10 460 107,52 €	14 478 254,89 €	6 892 951,54 €	10 231 183,76 €
Budget Principal	3 022 928,19 €	3 682 855,48 €	2 548 496,81 €	4 530 975,84 €	1 790 419,87 €	2 232 841,30 €
Vie Economique	11 079,82 €	11 150,73 €	46 834,92 €	464 813,88 €	22 791,75 €	15 388,09 €
Opérations Immobilières	587 606,18 €	358 948,38 €	463 571,15 €	271 901,24 €	296 622,81 €	299 874,47 €
ZAC	7 654 320,78 €	8 350 583,01 €	6 888 167,29 €	8 630 970,62 €	4 230 206,33 €	7 171 166,05 €
Eco-Quartier	560 550,80 €	519 632,16 €	513 037,35 €	579 593,31 €	552 910,78 €	511 913,85 €